© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Arrêt de jeu

Par Bben Postée le 20/09/2023 07:14

> Bonjour comment se fait il que je me sois fait interdire de jeu mais que je peux encore jouer?

Mise en ligne le 21/09/2023

Bonjour,

Vous avez engagé une procédure d'interdiction de jeu et vous ne comprenez pas pourquoi vous pouvez encore jouer.

Nous vous invitons à contacter directement l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) qui pourra répondre à votre question et vérifier avec vous que votre demande est bien enregistrée. Vous trouverez un lien vers la rubrique "contact" de l'ANJ ci-après.

Nous vous joignons également un lien vers le site de l'ANJ à partir duquel vous pourrez vérifier que les opérateurs de jeu concernés par votre demande d'interdiction font bien partie de la liste des opérateurs agréés par l'ANJ.

Si malgré cette interdiction, l'envie de jouer reste très présente, sachez que vous pouvez vous faire aider par des professionnels dans des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Toute une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) sera à votre écoute. Vous pourrez y être soutenu de manière bienveillante et non jugeante. L'accueil se fait sur rendez-vous. Ceux-ci sont non payants et confidentiels.

Nous vous joignons ci-après quelques adresses de CSAPA dans votre ville. N'hésitez pas à les contacter pour des informations et/ou une prise de rendez-vous.

Si vous préférez échanger avec nous par téléphone, Joueurs Info Service est joignable tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé). Vous pouvez également joindre nos écoutants par tchat tous les jours de 14h à minuit, depuis notre site internet.

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les struc

---

CSAPA - Association Addictions France

15 -17 boulevard du docteur Ferroul
11100 NARBONNE

Tél : 04 68 49 53 16
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h, le mardi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de de 9h à 12h et de 14h à 17h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, possibilité d'accueil en soirée comme le lundi soir jusqu'à 19h30

Voir la fiche détaillée

CSAPA - CAARUD USSAP ACCUEIL INFO ADDICTION - AIDEA11

41 avenue Anatole France
11100 NARBONNE

Tél : 04 68 42 58 58
Site web : urlz.fr/gO6q
Secrétariat : CSAPA : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h15 - le mercredi de 8h à 9h et de 12h30 à 16h (laisser un message sur répondeur)
Accueil du public : CSAPA : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 17h - le mercredi de 8h à 9h et de 12h30 à 17h (laisser un message sur répondeur)
CAARUD : Accueil collectif de 8h30 à 11h30 avec ou sans rendez-vous - possibilité d'accueil sur rendez-vous de 8h30 à 16h30 sauf le mercredi après-midi (pas d'accès) - Accès à la machine à laver, selon planning, en contactant l'équipe
Substitution : tous les matins de 8h30 à 12h , sauf le mercredi

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- contacter l'ANJ

Autres liens :

- ANJ : opérateurs de jeu par catégorie